

FOOT



Vienne



hebdo

N° 514 bis spécial AG – Vendredi 03 juin 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

ORDINAIRE



DE LA TOURAINE
ET DU POITOU

VENDREDI 10 JUIN 2022
SALLE DE CONFÉRENCE
CRÉDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU



CONVOCATION A L' AG DU DISTRICT LE VENDREDI 10 JUIN

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs de Football du département de la Vienne.

Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre club par un de ses membres ou par un membre d'un autre club dûment mandaté (pouvoir) à l'Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football.

Attention, pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter son propre club.

VENDREDI 10 JUIN 2022 À 19H00
Salle de conférence au Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou
18 rue Salvador Allende – 86000 POITIERS

L'émargement des clubs s'effectuera de 18h00 à 18h45.

Le correspondant du club recevra prochainement par courrier la convocation, comprenant les renseignements club et le pouvoir que vous devrez OBLIGATOIREMENT présenter à l'émargement.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 10 JUIN 2022

Les représentants des clubs seront accueillis à partir de 18h00

Emargement de 18h00 à 18h45

Début Assemblée Générale à 19h00

Ordre du jour provisoire **Assemblée Générale Ordinaire**

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
2. Accueil des participants par le Président du District, la Maire de Poitiers, la Présidente de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, Ordinaire et Financière du samedi 20 novembre 2021 à Lencloître,
4. Vote du rapport de la Secrétaire Générale
5. Allocution du Président du District de la Vienne de Football
6. Projet de réforme de la pyramide des compétitions masculines séniors pour la saison 2023/2024
7. Etude des vœux retenus
8. Présentation des règlements généraux du District de la Vienne de Football,
9. Présentation et vote du budget prévisionnel
10. Intervention des personnalités
11. Questions diverses
12. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire



BUDGET PREVISIONNEL 2022-2023

CHARGES (€)	Prévision 2022/2023	Prévision 2021/2022	PRODUITS(€)	Prévision 2022/2023	Prévision 2021/2022
Achats	34 400€	31 300€			
Services extérieurs	15 050€	17 250€	Ventes ressources	108 446€	107 300€
Autres services extérieurs.	94 600€	103 150€	Subventions	196 000€	182 080€
Impôts et taxes	11 000€	10 500€			
Charges de personnel	214 400€	182 330€			
Charges gestion courante	2 400€	2 400€	Produits gestion courante	94 923€	81 950€
Charges financières	4 200€	4 440€	Reprises sur provisions		
Charges exceptionnelles			Produits financiers	440€	443€
Dotations amortissements Et provisions	57 400	57 400€	Produits exceptionnels	28 497€	28 497€
Total charges	433 450€	408 770€	Total produits	428 306€	400 270€
Déficit	- 5 144€	- 8500€			



PROPOSITION DE MODIFICATIONS

VŒU DU COMITE DE DIRECTION

Lors de l'A.G. du 31 mai 2019 à Civray, le club de Vicq sur Gartempe avait déposé le vœu ci-dessous, sur la participation des joueurs de moins de 23 ans, qui avait été adopté.

Il souhaitait l'application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine (ci-dessous) aux clubs dont l'équipe première évolue **en championnat de Départemental 1**, stipulant : « Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club. »

Le Comité de Direction du District de la Vienne de Football a déposé le vœu d'étendre son application à l'ensemble des compétitions départementales séniors.

REGLEMENTS GENERAUX DU DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

Les règlements généraux du District sont écrits sur la base des titres des règlements généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Des propositions de modifications à ces règlements généraux, adoptées par le Comité de Direction du 5 avril 2022 (PV n°10) seront proposées au vote.

Elles concernent notamment :

- **les obligations en matière d'équipes de jeunes,**

Pour les équipes de jeunes en entente, les clubs soumis à obligations doivent avoir :

au moins 6 joueurs licenciés en catégories U19, U17 et U15 cumulées pour chaque équipe à 11 nécessaire

La proposition => au moins 5 joueurs licenciés dans la catégorie de l'équipe à 11 qui couvre l'obligation

et au moins 4 joueurs licenciés en catégories U13 et U11 cumulées (y compris la catégorie U9 lorsque cette catégorie est comprise dans l'obligation d'équipe) pour chaque équipe à 8.

La proposition => au moins 3 joueurs licenciés dans la catégorie de l'équipe à 8 qui couvre l'obligation

- **les obligations en matière d'équipes de jeunes (équipes masculines)**

Départemental 1

Les clubs concernés doivent posséder au moins deux équipes de jeunes : une équipe à 11 (de U14 à U19) et une équipe U13 ou une équipe U11

La proposition => ajouter et une équipe à 8 (de U11 à U17),

évoluant seules, en entente ou au sein d'un groupement ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente.

Equipes féminines



Un club ayant au minimum 8 licenciées de moins de 16 ans participant régulièrement aux compétitions féminines sera considéré en règle concernant l'obligation d'avoir une équipe de jeunes à 11

La proposition => à condition qu'elle ne couvre pas déjà une équipe féminine (la priorité étant donnée à l'équipe féminine)

- **les obligations en matière d'arbitrage**

Aujourd'hui, le dernier niveau de compétition n'est pas soumis à l'obligation de fournir un arbitre.

Suite à la suppression de la D6, la D5 ne sera plus soumise à obligation

La proposition => pour les clubs évoluant en D4 et en 3ème année d'infraction ou plus, possibilité de bénéficier de deux mutés à la condition de présenter un arbitre auxiliaire ayant satisfait l'examen.

- **les horaires des rencontres**

Les horaires des rencontres sont fixés aujourd'hui à 20h

Les propositions => laisser l'horaire des rencontres à 20h ou les avancer à 19h comme la Ligue

- **les ententes séniors,**

Aujourd'hui, les ententes sont autorisées sur toutes les équipes de deux clubs jusqu'en D3 ou sur la dernière équipe de chaque club

La proposition => autoriser une entente sur les deux plus bas niveaux des équipes des clubs concernés.

- **les coupes (participation des joueurs, arbitre assistant joueur, tirage au sort, invitations clubs, délégués),**

De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de **10 rencontres officielles** (championnats et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club.

Le règlement du Championnat autorise plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de **7 rencontres officielles**

LFNA : championnat N3 : 10 matchs – championnat régional : 7 matchs – coupes régionales : 10 matchs

Les propositions => 1) aligner les deux règlements sur 7 rencontres officielles

2) aligner les deux règlements sur 10 rencontres officielles

3) statu quo

- **Tirages au sort des Coupes**

La proposition => effectuer un tirage intégral ou agrandir les secteurs géographiques

D'autres modifications ci-dessous sont liées à la suppression du championnat départemental 6 et par conséquent elles devront s'appliquer au(x) dernier(s) niveau(x).

- **les forfaits**

Suite à la suppression de la D6, **la proposition est d'autoriser le nombre de forfaits à 3 en D5**



- **la participation des joueurs Foot Loisirs en championnat Libre,**

Aujourd'hui, il n'y a rien d'écrit mais en pratique, 3 joueurs foot loisirs étaient autorisés dans le championnat D6 à D4

La proposition => 3 joueurs maximum licenciés foot loisirs peuvent participer aux rencontres dans les deux dernières divisions départementales

- **les ententes séniors,**

Aujourd'hui, une entente à 3 clubs est possible en D6. Suite à la suppression de la D6 :

La proposition => autoriser les ententes à 3 clubs en D5

- **Coupe Louis David**

Arbitre assistant/joueur

Jusqu'au 3^{ème} tour de la Coupe inclus, un joueur inscrit sur la feuille de match peut officier en tant qu'arbitre assistant avec la possibilité de participer à ce match étant lui-même remplacé en tant qu'arbitre assistant par un autre joueur sur une mi-temps complète

- **Challenge des Réserves**

Arbitre assistant/joueur

Jusqu'au 3^{ème} tour de la Coupe inclus, un joueur inscrit sur la feuille de match peut officier en tant qu'arbitre assistant avec la possibilité de participer à ce match étant lui-même remplacé en tant qu'arbitre assistant par un autre joueur sur une mi-temps complète

- **Coupe Jolliet-Rousseau**

Aujourd'hui, peuvent participer les équipes premières de D4 à D6

***Les propositions => 1) équipes premières de D4 et D5
2) équipes premières de D3 à D5***

- **Challenge Marcel Renaudie**

Aujourd'hui, peuvent participer les équipes de D6

Les propositions => 1) suppression du Challenge

2) challenge destiné aux équipes de D5 ayant participé soit à la Coupe Louis David soit au Challenge des Réserves (comme avant)

3) challenge destiné aux équipes de D5

CHALLENGE DU MEILLEUR CLUB DE JEUNES